



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Jonathan MATHY demeurant Rue Ry-d'Août, Spontin 78 à 5530 Spontin.

Le terrain concerné est situé **Rue Ry-d'Août, 78 à 5530 Spontin** et cadastré **division 7, section C n°47S**.

Le projet est de type : **Modification du permis n° 5286 concernant la construction d'une annexe**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er. 1° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h.

De plus, une permanence sera assurée au service Urbanisme le samedi **21/03/2020, de 10h à 12h**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/03/2020 au 06/04/2020 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR,

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PU-2020-017 ».

A Yvoir, le 10 mars 2020

La Directrice générale,

Joëlle LECOCQ



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD